

Document 7

Les GAUTIER se marient entre eux *La consanguinité*

L'Église catholique interdisait les mariages consanguins, c'est à dire entre époux ayant un ancêtre commun, jusqu'au 6^{ème} degré. Les mariages consanguins de degré inférieur au 5^{ème} degré étaient entachés de nullité si on découvrait la consanguinité après la célébration. Cette règle explique qu'on peut trouver le mariage des mêmes personnes enregistré 2 fois à quelques mois d'intervalle.

D'autres GAUTIER se sont mariés entre eux. L'ancêtre commun est, pour la moitié d'entre eux, soit **André** (1649-1724), soit, son fils **Gabriel** (1678-1727). On remarque que tous ces mariages ont lieu au XIX^{ème} siècle.

♦ entre cousins germains :

- ★ Joseph Auguste (1784- ?) et Marie Magdeleine (1789-1817), mariés à Rousset en 1807
- ★ Louis Bienvenue (1787-1842) et Magdeleine (1799-1859), mariés à Rousset en 1811
- ★ Jean Joseph (1807-1887) et Thérèse Hortense (1817-1874), mariés à Saint Antonin en 1835
- ★ Joseph Alix (1818-1842) et Catherine Baptistine (1812-1878), mariés à Saint Antonin en 1840
- ★ Louis (1814-1890) et Marie Rosalie (1823-1859), mariés à Rousset en 1845
- ★ Daniel (1861- ?) et Fanny (1862- ?), mariés à Beaucueil en 1885

♦ 3 générations :

- ★ Toussaint (1823-1922) et Philippine (1831- ?), mariés à Beaucueil en 1847
- ★ Frédéric (1825- ?) et Victoire (1833- ?), mariés à Rousset en 1851

♦ 4 générations :

- ★ Gabriel Lazare (1785- ?) et Claire Anne (1787- ?), mariés à Aix en Provence en 1815
- ★ **Pancrace** (1782-1839) et **Catherine Julie** (1791-1863), mariés à Beaucueil en 1817

♦ 5 générations :

- ★ François Paul (1797-1879) et Marie Rose (1800-1855), mariés à Beaucueil en 1817
- ★ Lucien Jean Joseph (1855-1889) et Louise Augustine (1861- ?), mariés à Beaucueil en 1880.
- ★ Rémy Alfred (1867- ?) et Louise Anaïs (1867- ?), mariés à Beaucueil en 1892.

♦ 6 générations :

- ★ Félicien (1847- ?) et Valérie (1852- ?), mariés à Beaucueil en 1872
- ★ Joseph Alfred (1876- ?) et Victorine Marie (1876-1955), mariés à Beaucueil en 1899.

livre de l'Etat civil de la commune de Beaucueil
le premier mai mil huit cent dix sept
Joseph susanne maître
decembre mil huit cent dix sept
fabry

Pancrace
gautier
avec Julie
catherine
gautier.

L'an mille huit cent dix sept et le premier du mois de mai
à six heures du soir, pardevant nous Joseph susanne maître, fai-
sant les fonctions d'officier public de l'état civil de la commu-
ne de beaucueil, canton de tres, deuxième arrondissement, com-
mune de beaucueil, département des bouches du rhone, sont comparu
pancrace gautier travailleur né le seize mai mille sept cent
quatre ving deux, natif de la commune de Beaucueil, fils
majeur de feu Joseph gautier, & de magdeleine nicolas de la com-
mune de Beaucueil d'une part, & Julie catharina gautier, née
le vingt avril mille sept cent quatre vingt deux, fille majeure de
feu Claude gautier, cultivateur & de feu Marie brest, natif & de
milité dans la municipalité de beaucueil, d'autre part; lesquels
nous ont requis de procéder a la célébration du mariage projeté
entre eux et dont les publications ont été faite devant la porte
de la maison commune, savoir le vingt avril pour la première pu-
blication, et le vingt sept pour la seconde, le dimanche à l'heure de
dix du matin; aucune opposition aux dits mariages ne nous ayant
été signifiée, faisant droit a leur requête après avoir donné
lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, et du chapitre
six du titre du code civil intitulé du mariage avons demandé au
futur époux, & a la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari
& pour femme, chacun deux ayant répondu séparément & affirmé

pour approuver d'après & devant
future épouse s'ils veulent se prendre pour mari & pour femme
fabry

Du mariage avons demandé au futur époux & a la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari & pour femme, chacun deux ayant répondu séparément & affirmé
tivement, nous déclarons au nom de la loi que gabriel gautier, &
marie roide sont unis par le mariage de quoi avons dressé act
en présence de andré marins aubrant, âgé de trente six ans,
travailleur domicilié dans la municipalité de beaucueil, de et
cette court, boquer, âgé de cinquante huit ans, domicilié dans
ladite commune, de lausens nicolas propriétaire, âgé de quarante
cinq ans domicilié dans la commune de beaucueil et de Jean
Baptiste susanne cultivateur âgé de quarante cinq ans domi-
cilié également dans ladite commune, lesquels après avoir
donné lecture du présent acte les parties & les témoins ont
signé avec nous.

Les premiers témoins ont déclaré ne savoir signer.

gautier. *Jean Marie* *Suzanne*
nicolas

Ceci & arrêté le présent registre des actes de mariages
conformément a la loi. en foi de quoi avons signé les présent